



EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES



6 Avenue du Coq  
75009 PARIS



+33 (0)1 40 16 92 93



genuyt@actheos.com



[www.actheos.com](http://www.actheos.com)

## SOS CHRETIENS D'ORIENT

*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

10 rue du Dôme  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc

*Le présent rapport comporte 16 pages.*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**

Aux membres de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT,

**1 - Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**2 - Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### 3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

### 5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

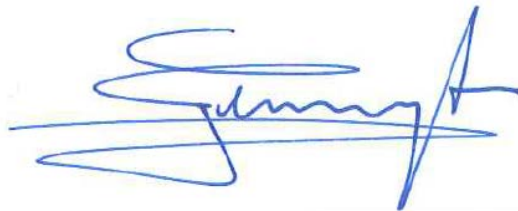
## 6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de ma responsabilité de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**Fait à Paris, le 9 octobre 2023**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Charles-Antoine Genuyt', written over a horizontal line.

**SAS Genuyt & Associés**  
Représentée par  
Charles-Antoine GENUYT  
Commissaire aux comptes

## ANNEXE

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**SOS CHRETIENS d'ORIENT - BILAN au 31/12/2022**

<b>Actif</b>	<b>Brut</b>	<b>Amort.</b>	<b>31/12/22</b>	<b>31/12/21</b>	<b>Passif</b>	<b>31/12/22</b>	<b>31/12/21</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					<b>Fonds propres</b>		
Concessions, brevets & droits assimilés	28 200,00	2 820,00	25 380,00	28 029,60	Réserves pour investissement	2 000 000,00	2 000 000,00
Autres immobilisations incorporelles	35 286,00	5 881,00	29 405,00	62 018,58	Fonds dédiés	599 743,59	433 252,86
Immobilisations incorporelles en cours					Report à nouveau	1 308 332,84	845 144,04
					Résultat	(2 247 918,33)	463 188,80
<b>Immobilisations corporelles</b>					<b>Total I</b>	<b>1 660 158,10</b>	<b>3 741 585,70</b>
Autres immobilisations corporelles	259 808,03	208 490,49	51 317,54	45 597,93			
<b>Immobilisations financières</b>							
Prêts	28 441,22		28 441,22	28 441,22			
Autres immobilisations financières				21 350,00			
<b>Total I</b>	<b>351 735,25</b>	<b>217 191,49</b>	<b>134 543,76</b>	<b>185 437,33</b>			
Avances & acomptes							
<b>Créances</b>					<b>Dettes</b>		
Clients & comptes rattachés	813 195,14		813 195,14	553 687,81	Emprunts & dettes auprès éts crédit	915,47	
Autres créances	36 287,29		36 287,29	48 649,91	Fournisseurs & comptes rattachés	428 977,32	555 998,58
Disponibilités	1 284 187,22		1 284 187,22	4 623 726,11	Dettes fiscales & sociales	197 328,81	160 325,26
Charges constatées d'avance	33 229,60		33 229,60	42 010,11	Autres dettes	14 063,31	995 601,73
<b>Total II</b>	<b>2 168 899,25</b>		<b>2 166 899,25</b>	<b>5 268 073,94</b>	<b>Total II</b>	<b>641 284,91</b>	<b>1 711 925,57</b>
<b>Total général</b>	<b>2 518 634,50</b>	<b>217 191,49</b>	<b>2 301 443,01</b>	<b>5 453 511,27</b>	<b>Total général</b>	<b>2 301 443,01</b>	<b>5 453 511,27</b>

**SOS CHRETIENS d'ORIENT - COMPTE DE RÉSULTAT**

Charges	2022	2021	Produits	2022	2021
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	1 605,65	11 050,31	Ventes de marchandises	8 992,39	9 242,80
Achats de matières premières			Autres produits	1 171,68	3 379,12
Autres achats & charges externes	7 381 788,28	5 206 769,09	Dons	6 755 746,64	6 688 689,55
Impôts & taxes	90 176,91	45 161,46	Reprises sur provisions		
Salaires & traitements	1 089 684,14	895 372,95	Utilisation de fonds dédiés	45 458,00	116 540,88
Charges sociales	363 002,86	283 722,00	Transferts de charges d'exploitation	21 316,39	178 551,97
Dotations aux amortissements & provis.	60 110,08	49 042,29			
Autres charges	31 294,58	28 127,15			
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>9 017 662,50</b>	<b>6 519 245,25</b>			
<b>Charges financières</b>			<b>Produits financiers</b>		
Intérêts & charges assimilées		306,96	Autres intérêts & produits assimilés	3 895,41	30 182,32
Pertes de change	25 070,77	40 914,13	Gains de change		
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		2 839,50			
Dotations aux amortissements & provis.	40 891,57				
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	874,00	92,00			
<b>Total des charges</b>	<b>9 084 498,84</b>	<b>6 563 397,84</b>	<b>Total des produits</b>	<b>6 836 580,51</b>	<b>7 026 586,64</b>
<b>Excédent</b>		<b>463 188,80</b>	<b>Déficit</b>	<b>2 247 918,33</b>	
<b>Total général</b>	<b>9 084 498,84</b>	<b>7 026 586,64</b>	<b>Total général</b>	<b>9 084 498,84</b>	<b>7 026 586,64</b>

**ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT****ANNEXE****Du 1/1/2022 au 31/12/2022****FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Déménagement & transfert du siège social 10, rue du Dôme 92100 BOULOGNE.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 301 443 €, & au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 2 247 918 €.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/1/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ont été établis le 20/6/2023.

**RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle ;
- comparabilité & continuité de l'exploitation ;
- régularité & sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement & de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement ANC N°2022-01 du 11 mars 2022 relatif au plan comptable général, modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement & la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),



**ANNEXE****Du 1/1/2022 au 31/12/2022**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- installations générales	3 à 5 ans
- matériel informatique	2 à 5 ans
- mobilier	3 à 5 ans

**Créances**

Les dons à recevoir correspondent à des dons effectués avant la fin de l'année et crédités en janvier 2023.

Les soldes des sept régies d'avance locales (Irak, Syrie, Liban, Jordanie, Arménie, Egypte & Ethiopie) sont rapprochés avec les mouvements effectués.

## IMMOBILISATIONS

Du 1/1/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Val brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR	Frais d'établissement, de recherche & de développement	TOTAL I					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		158 936		28 200	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		29 383		2 160	
		Matériel de transport		56 088			
		Matériel de bureau & inform., mobilier		166 067		41 098	
		TOTAL III		251 538		43 258	
FINANCIERES	Prêts & autres immobilisations financières			49 791			
	TOTAL IV			49 791			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				460 265		71 458	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation légale
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			123 650	63 486	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gén. agencts. amén. divers			29 383	2 160	
		Matériel de transport				56 088	
		Mat.bureau, inform., mobilier			5 605	201 560	
		TOTAL III			34 988	259 808	
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières		21 350			28 441	
	TOTAL IV		21 350			28 441	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				21 350	158 638	351 735	

**ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**

**AMORTISSEMENTS**

**Du 1/1/2022 au 31/12/2022**

CADRE A		SITUATIONS & MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sorties de l'actif et reprises	Montant des amortissements
Autres immobilisations incorporelles		68 888	63 463	123 650	8 701
Autres immos corporelles	Inst. gén. agencts. amén. divers	16 916	12 467	29 383	
	Matériel de transport	36 825	11 217		48 042
	Mat.bureau, inform., mobilier	152 199	13 854	5 605	160 448
	TOTAL	205 940	37 538	34 988	208 490
TOTAL GENERAL		274 828	101 001	158 638	217 191

**ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**

**CRÉANCES**

**Du 1/1/2022 au 31/12/2022**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts	28 441	28 441	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	813 195	813 195	
	Personnel & comptes rattachés	2 639	2 639	
	Débiteurs divers	33 648	33 648	
	Charges constatées d'avance	33 230	33 230	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		882 712	882 712	

**ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**

**PRODUITS À RECEVOIR**

**Du 1/1/2022 au 31/12/2022**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances clients & comptes rattachés	813 195

**VARIATION DES FONDS PROPRES**

Du 1/1/2022 au 31/12/2022

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves pour investissement	2 000 000			2 000 000
Fonds dédiés	433 253	211 948	45 458	599 743
Report à nouveau	845 144	463 189		1 308 333
Résultat	463 189		2 711 107	(2 247 918)
<b>TOTAUX</b>	<b>3 741 586</b>	<b>675 137</b>	<b>2 756 565</b>	<b>1 660 158</b>

## ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

**RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**

Du 1/1/2022 au 31/12/2022

Situations  Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation En cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
			A	B	C	D=A-B+C
Dons manuels						
ALMA BIDONVILLE EGYPTE	2019	96 000	80 251	23 310		56 941
NELLE ECOLE EZBET EGYPTE	2019	355 980	330 854			330 854
ALMA VILLAGE AUTONOME-PAKISTAN	2019	104 000	22 148	22 148		
ALMA-APICULTURE AIN HALAKIM	2022	88 947			88 947	88 947
ALMA-CENTRE MAR ROMANOS	2022	40 000			40 000	40 000
DINER DE CHARITE - HAUT KARABAKH	2022	83 001			83 001	83 002
<b>TOTAL</b>		<b>767 929</b>	<b>433 253</b>	<b>45 358</b>	<b>211 949</b>	<b>599 744</b>

## ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

**DETTES**

Du 1/1/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts & dettes auprès établissements de crédit	916	916		
Fournisseurs & comptes rattachés	428 977	428 977		
Personnel & comptes rattachés	117 640	117 640		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	65 701	65 701		
Etat   Autres impôts, taxes & assimilés	13 988	13 988		
Créditeurs divers	14 063	14 063		
<b>TOTAUX</b>	<b>641 285</b>	<b>641 285</b>		

**ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**

**CHARGES À PAYER**

**Du 1/1/2022 au 31/12/2022**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	73 945
Dettes fiscales & sociales	76 462
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>150 407</b>

**ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**

**PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS**

**Du 1/1/2022 au 31/12/2022**

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Dotations aux amortissements & provisions	40 892	
<b>TOTAL</b>	<b>40 892</b>	

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT					
TABLEAU DE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE					
Du 01/01/2022 au 31/12/2022					
EMPLOIS	Emplois 2022	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2022	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2022	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2022
			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE</b>		<b>3 308 334</b>
<b>1-MISSIONS LOCALES</b>			<b>1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>6 967 625</b>	<b>6 967 625</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>			<b>1.1 Dons et legs collectés</b>		
-Actions réalisées directement	800 904		-Dons manuels non affectés	6 755 676	6 755 676
-Versement à d'autres organismes agissant en France	34 000		-Dons manuels affectés	211 949	45 458
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>					
-Actions réalisées directement	6 101 906		<b>1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>1 244</b>	<b>1 244</b>
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.2 Frais d'appel à la générosité du public	1 437 700				
<b>3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	688 672		<b>2 – AUTRES PRODUITS</b>	<b>12 888</b>	
<b>I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE</b>	<b>9 063 182</b>		<b>I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES</b>	<b>6 981 756</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>		
<b>III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>599 744</b>		<b>III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES</b>	<b>433 253</b>	
			<b>IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC</b>		<b>166 491</b>
<b>IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			<b>V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 081 426</b>	
<b>V – TOTAL GENERAL</b>	<b>9 662 926</b>		<b>VI –TOTAL GENERAL</b>		<b>9 662 926</b>
<b>V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par</b>					
<b>VI –Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>9 063 182</b>	<b>VI –Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>9 063 182</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES</b>		<b>1 060 415</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	2 004 555		Bénévoles	2 004 555	
			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>2 004 555</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 004 555</b>	

## NOTES ANNEXES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le CER présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

### **Rappel des missions sociales et statutaires de SOS Chrétiens d'Orient (telles que définies dans les statuts) :**

- . Mettre en œuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère ;
- . Développer des actions à caractère civique, culturel, pédagogique et caritatif ;
- . Développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient ;
- . Relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires et proches de l'esprit de l'association ;
- . Mener des actions de sensibilisation ;
- . Organiser des campagnes d'informations auprès des institutions et du public conformément à son objet social ;

Ainsi donc, les missions sociales inscrites dans la colonne « Emplois » du CER sont constituées principalement des :

- actions réalisées directement sur le terrain qui comprennent les dépenses liées à l'emploi de volontaires, les assurances prises pour l'envoi des volontaires et chefs de mission sur le terrain, les projets et l'aide matérielle sur place, une quote-part des salaires des chefs de missions, du directeur des opérations, des administratifs et financiers et des postes de communication (digitale et évènementiel) ; et enfin de certaines dépenses effectuées en France directement liées aux missions sur le terrain (matériel de sécurité, frais bancaires liés aux envois de fonds sur le terrain, prestataire pour l'envoi de médicaments (médicaments constituant un apport en nature évalué en bas du tableau).
- actions réalisées directement en France qui comprennent une quote-part des dépenses des campagnes de sensibilisation (marketing, impression et affranchissement) estimée à 40% du coût global du marketing ; une quote-part estimée à 70% des dépenses de publicité qui sont en fait des campagnes d'information, ; et des dépenses de déplacements divers liés aux missions de sensibilisation à travers la France (tourné Son et Lumière, tournée chorale, interventions écoles...).
- actions réalisées en France mais versés à d'autres organismes qui comprennent les versements à des organismes solidaires et proches de l'association, ou encore à des congrégations religieuses.

Les Frais de recherche de fonds sont limités aux frais d'appel à la générosité du public, l'Association vivant très largement des fonds privés de ses donateurs. Ces frais comprennent : une quote-part de 60% des dépenses de marketing et des dépenses liées (impression, routage...), une quote-part de 30% de publicité et une quote-part de 5% des salaires du pôle financier et du directeur de la communication.

Les Frais de fonctionnement enfin regroupent les dépenses liées au bureau à Paris (location, frais bancaires, téléphone, maintenance informatique...), ainsi que la dernière quote-part de 20% des salaires (fonction support, secrétariat et pôle administratif et financier).

<b>A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION</b>	<b>EXERCICE 2022</b>		<b>EXERCICE 2021</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>Dont générosité du public</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Dont générosité du public</b>
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	6 755 677	6 755 677	6 688 630	6 688 630
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	10 164	10 164	12 682	12 682
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	25 282		208 734	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	45 458	45 458	116 541	116 541
<b>TOTAL</b>	<b>6 836 581</b>	<b>6 811 299</b>	<b>7 026 587</b>	<b>6 817 853</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	800 904	800 904	667 885	667 885
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	34 000	34 000	2 840	2 840
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	6 101 906	6 101 906	4 131 592	4 131 592
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 437 700	1 437 700	1 170 234	1 170 234
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	668 223	668 223	590 755	590 755
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	40 892	40 892		
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	874		92	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>9 084 499</b>	<b>9 083 625</b>	<b>6 563 398</b>	<b>6 563 306</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(2 247 918)</b>	<b>(2 272 326)</b>	<b>463 189</b>	<b>254 547</b>